



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 1^{er} JUILLET 2024 À 18h30

Le 1^{er} juillet 2024, à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de Rouillet-Saint-Estèphe s'est réuni sous la présidence de M. Gérard ROY, *Président*.

Date de convocation du Conseil : 24 juin 2024

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Pouvoirs :

Votants : 8

Étaient présents :

Monsieur ROY Gérard, Madame BARBAT Véronique, Madame MONDOUT Michelle, Madame BEAUMATIN Katia, Madame MOREAU Martine, Madame PITON Sandra, Madame CHARBONNAUD Martine, Monsieur MARTIN Albert

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Véronique BARBAT est désignée secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Point n°1 – Aide famille sinistrée

Rapporteur : Mme BARBAT

Mme BARBAT expose qu'une famille composée de deux adultes et de deux enfants doit se reloger suite à un incendie qui a détruit la quasi-totalité de leur maison. Celle-ci étant devenue totalement inhabitable, la famille doit se reloger. Afin de les aider, il est proposé au Conseil d'Administration de prendre en charge les frais de caution de leur nouveau logement temporaire, soit un montant de 598,84, ainsi que, les frais de cantine des mois de mai et juin/juillet, soit un montant de 82€.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la totalité des aides. Les frais de caution de 598,84€, ainsi que les frais de cantine des mois de mai et juin/juillet d'un montant de 82€ seront versée directement à la famille.

Point n°2 – Don

Rapporteur : Mme BARBAT

Madame BARBAT expose que M. et Mme LABUSSIÈRE ont fait un don de 30€ au CCAS en remerciement du prêt de la salle de la Maison pour Tous.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président à faire procéder à son encaissement

Point n°3 – Convention de partenariat MUTUA+

Rapporteur : Mme BARBAT

Madame BARBAT expose que Mme Annie AUGAIS, courtière, propose de signer une convention de partenariat avec l'association MUTUA+. Celle-ci a pour but de proposer à ses membres un contrat de santé de groupe à des tarifs attractifs. L'objectif est de baisser les coûts en mutualisant les risques à l'échelle de l'ensemble du territoire national.

Les élus ont fait part de leurs inquiétudes car le CCAS a déjà signé deux conventions de partenariat, une avec AXA et la deuxième avec MBA Mutuelle et appréhendent l'incompréhension des administrés face à une troisième signature de convention de partenariat avec l'association MUTUA+.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration refuse d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Point n°6 – Questions diverses

- Madame BARBAT informe le Conseil d'Administration que l'Association Santé Education et Prévention sur les territoires (ASEPT) en partenariat avec le CCAS de la commune va proposer à partir du mois de septembre 6 Ateliers Vitalité réservés aux personnes de plus de 55 ans. Ces ateliers sont entièrement financés par les caisses de retraite.
- Lundi 16 septembre : l'atelier Mon âge face aux idées reçues
- Lundi 23 septembre : l'atelier Ma santé : Agir quand il est temps
- Lundi 30 septembre : Nutrition, la bonne attitude
- Lundi 21 octobre : Bien dans sa tête
- Lundi 2 décembre : Soit Un chez moi mieux adapté ! ou Vitalité et éclat pour soi

- Madame Barbat présente l'affiche et le programme du Salon Antigaspis & Solidaire qui aura lieu le dimanche 22 septembre à l'espace Jean-Paul KERJEAN.

- Madame BARBAT informe le Conseil d'administration que le mode de distribution des colis alimentaires va changer. Dans le courant du mois de septembre, la Banque Alimentaire ne

préparera plus les colis par famille. Ils livreront l'ensemble des denrées alimentaires et ce sera aux bénévoles de préparer les colis par famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.


Le Président

Gerard ROY

La secrétaire de séance


Veronique BARBAT